

PROCÈS-VERBAL

**de la 9^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de
quartier de Loretteville,**

tenue le mardi 2 novembre 2021 à 19 h

par visioconférence

Étaient présents

Mme Lyse Pelletier	présidente
M. Francis Bouchard	trésorier
Mme Nancy Beaupré	administratrice
Mme Linda Duchaine	administratrice
Mme Pauline Rochette	administratrice

Étaient également présents

M. Raymond Dion	conseiller municipal
M. Jean-Sébastien Mathon	conseiller en consultations publiques

Était absent

M. Yanick Saillant	administrateur
--------------------	----------------

Quorum

Le quorum est atteint

Aucun citoyen n'a participé à la rencontre

Ordre du jour tel qu'adopté

1. Ouverture de l'assemblée 19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 19 h 0
3. Dossiers particuliers du conseil de quartier 19 h 10
 - 3.1 Projet de sécurité routière 2021
 - 3.2 Projet de sécurité routière 2022
 - 3.3 Plan d'action du conseil de quartier (à venir)
 - 3.4 Recrutement possible d'un administrateur (Facebook)
 - 3.5 Recrutement pour secrétariat de rédaction
 - 3.6 Nomination pour le secrétariat
4. Suivi de dossiers concernant le quartier 19 h 55
 - 4.1 Projet d'Agro (lettre d'appui transmise)
 - 4.2 Suivi du sondage d'Accès transports viables (fin 15 octobre)
 - 4.3 Courriel d'Alfred Martel sur la revitalisation de la rue Racine
 - 4.4 Rue Frédéric-Légaré
 - 4.5 Rue du Golf
 - 4.6 Construction sur la rue Louis-IX
5. Période d'information du conseiller municipal 20 h 20
6. Questions et commentaires du public 20 h 35
7. Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021 20 h 45
8. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2021 20 h 50
9. Fonctionnement du conseil 20 h 55
 - 9.1 Suivi du budget
 - 9.2 Résolution pour le paiement des travaux de rédaction
 - 9.3 Correspondance
10. Varia 21 h 00
 - 10.1 Formation sur la nouvelle politique de participation publique
 - 10.2 Présentation du RTC sur le transport en commun à Loretteville
 - 10.4 Suivi de quelques résolutions
11. Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée 21 h 05

21-09-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Lyse Pelletier propose l'ouverture de l'assemblée à 19 h.

Le quorum est atteint

21-09-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Pelletier fait la lecture de l'ordre du jour. Des points sont ajoutés au varia dont : annulation de la présentation du RTC, formation sur la nouvelle politique de participation publique, suivi de quelques résolutions.

Sur une proposition de M. Francis Bouchard, appuyée par Mme Linda Duchaine, l'ordre du jour est adopté tel quel à l'unanimité.

21-09-03 Dossiers particuliers du conseil de quartier

3.1 Projet de sécurité routière de 2021 dans les écoles primaires et scouts et guides

Les discussions des membres du conseil de quartier sur le projet de sécurité routière 2021 portent sur le report ou l'annulation du projet 2021. Pour répondre à une question de Mme Pauline Rochette, Mme Lyse Pelletier indique que différents scénarios, mentionnés par la Ville, sont possibles :

- « S'ils n'ont pas la possibilité ou l'intention de réaliser leur projet cette année mais de le reporter à l'année prochaine, il devra nous en informer car nous devons gérer les décaissements annuellement;
- S'ils veulent déposer un nouveau projet, nous devons voir comment gérer le report ou non de l'argent déjà versé
- S'ils ne veulent pas déposer de nouveau projet, ils devront nous rembourser
- S'ils peuvent mettre en œuvre leur projet en partie ou en totalité, ils devront aussi nous en informer avec la reddition de compte ».

M. Francis Bouchard suggère qu'il vaudrait mieux annuler le projet que de le reporter car la situation présente sera la même l'année prochaine. Mme Linda Duchaine souligne qu'il est dommage d'annuler le projet mais que les capacités des membres du conseil sont limitées pour le porter à bien. En conclusion, les membres conviennent de l'annuler en raison du manque de ressources pour assurer sa réalisation et des capacités du conseil à gérer et superviser le projet.

Mme Lyse Pelletier demande aux administrateurs s'ils ont effectué des dépenses lors de notre présence à la place Éphémère pour les inclure dans la reddition de compte du projet. Personne ne souligne avoir effectué de dépense. M. Francis Bouchard indique que la subvention de 3000 \$ pour sa réalisation est toujours le compte bancaire du conseil de quartier. Ils s'entendent pour que Mme Lyse

Pelletier rédige et transmette le formulaire de reddition de compte du projet 2021 à qui de droit à la Ville de Québec, d'ici le 30 novembre.

Résolution CA-21-33

Considérant les difficultés rencontrées pour sa réalisation, M. Francis Bouchard propose d'annuler le projet de sécurité routière 2021 sur la sensibilisation à la sécurité routière auprès des enfants des écoles primaires et scouts et guides et de leurs parents, appuyée par Pauline Rochette.

Résolution adoptée à l'unanimité

3.2 Projet de sécurité routière 2022

En réponse à une question de Mme Linda Duchaine, Mme Lyse Pelletier indique qu'elle va transmettre la demande pour le projet 2022 sur la sensibilisation à la réduction de la vitesse, d'ici le 30 novembre, date butoir pour la demande de subvention. Mme Nancy Beaupré se pose des questions sur la production des affiches de sensibilisation; couleur des affiches, dimensions, etc. Les membres s'entendent pour discuter de la production comme telle des affiches, une fois que le projet sera accepté par la Ville; il n'est pas nécessaire pour l'instant d'avoir une description exacte du format et du contenu des affiches. À une question posée par M. Francis Bouchard, Mme Lyse Pelletier indique qu'elle va transmettre au conseil la soumission qu'elle a reçue de l'entreprise qui a produit les affiches pour le conseil de quartier Les Châtelers. Elle indique également qu'elle complète présentement le formulaire de demande de subvention pour ce nouveau projet portant sur la réduction de la vitesse sur les rues résidentielles du quartier, ainsi que sur les rues à proximité des écoles, des parcs et des résidences pour personnes âgées. Elle l'enverra d'abord aux membres du conseil pour approbation avant de le transmettre à la Ville.

Résolution CA-21-34

Mme Nancy Beaupré propose, appuyé par M. Francis Bouchard, de transmettre le nouveau projet de sécurité routière pour l'année 2022 sur la sensibilisation à la réduction de la vitesse sur les rues résidentielles à proximité des écoles, des parcs et des résidences pour personnes âgées, à l'aide d'affiches installées sur les rues résidentielles, appuyé par Francis Bouchard.

3.3 Plan d'action

Mme Lyse Pelletier indique qu'elle travaille présentement avec Mme Duchaine sur la rédaction d'un plan d'action pour le conseil de quartier. Mme Linda Duchaine, indique que le plan d'action ne doit pas être trop exhaustif et exigeant, compte tenu des capacités des membres du conseil. Le plan d'action sera prêt à

transmettre aux autres membres du conseil pour discussion d'ici la prochaine assemblée régulière du 7 décembre.

3.4 Recrutement d'administrateurs et d'administratrices

Mme Nancy Beaupré indique que M. Étienne Lebel qui a commenté notre photo sur la page Facebook de notre conseil s'est montré intéressé à siéger sur le conseil. Elle indique qu'elle va faire un rappel auprès de lui via Facebook. M. Jean-Sébastien Mathon demande à Mme Nancy Beaupré l'adresse courriel de M. Lebel pour lui transmettre la procédure pour qu'il puisse se porter candidat comme administrateur au conseil de quartier.

Mme Linda Duchaine dit bien vouloir recruter de nouveaux membres pour le conseil de quartier, mais il faut aussi trouver les moyens de le faire.

Dans le même ordre d'idée, des discussions s'ensuivent sur le contenu à mettre sur la page Facebook du conseil. Mme Nancy Beaupré souligne que nous ne sommes pas vraiment actifs sur notre page Facebook et dit ne pas toujours savoir quoi y inscrire, en plus des nouvelles de la Ville. M. Jean-Sébastien Mathon indique qu'il peut voir avec elle comment améliorer le contenu du site. Mme Lyse Pelletier indique que l'on pourrait y inscrire nos résolutions d'importance, par exemple. Mme Nancy Beaupré va inscrire quelque chose pour aider le recrutement sur la page Facebook.

De plus, M. Jean-Sébastien Mathon suggère que l'on fasse une séance de travail pour voir les différents moyens à notre disposition pour recruter de nouveaux administrateurs et administratrices. Mme Lyse Pelletier va faire le tour pour connaître les disponibilités de chacun pour une rencontre de travail à cet égard.

3.5 Recrutement pour la rédaction des procès-verbaux

Mme Nancy Beaupré indique qu'elle a mis l'information pour recruter une nouvelle personne pour la rédaction des procès-verbaux sur la page Facebook du conseil de quartier. Une personne aurait signalé son intérêt, mais se serait désistée par la suite.

À la suite d'une question de Mme Linda Duchaine, M. Jean-Sébastien Mathon indique que Mme Mylène Bernard qui a rédigé le procès-verbal d'octobre s'est désistée en raison du trop grand nombre de procès-verbaux qu'elle devait rédiger pour les conseils de quartier.

En réponse à une question de Mme Lyse Pelletier, M. Francis Bouchard indique que l'on ne peut offrir plus en rémunération pour la personne qui rédige les procès-verbaux et les résolutions, en raison du budget de fonctionnement limité du conseil de quartier.

À cet égard, M. Francis Bouchard s'informe sur la date de la remise au conseil du prochain budget de fonctionnement. M. Jean-Sébastien Mathon va s'informer et nous revenir avec la réponse plus exacte.

En réponse à la question de M. Jean-Sébastien Mathon, Mme Lyse Pelletier rédigera le procès-verbal de la présente assemblée régulière, le temps de trouver une autre personne pour les prochaines assemblées.

3.6 Nomination d'une personne pour le secrétariat du conseil

En réponse à la question de M. Jean-Sébastien Mathon, Mme Linda Duchaine indique qu'elle fera l'intérim en tant que personne responsable du secrétariat, le temps de trouver une autre personne.

Résolution CA-21-35

Mme Lyse Pelletier propose Mme Linda Duchaine, appuyé par M. Francis Bouchard, pour effectuer les travaux de secrétariat **par intérim**. La résolution est adoptée à l'unanimité.

21-09-04 Suivi de dossiers concernant le quartier

4.1 Projet d'Agiro

Mme Lyse Pelletier lit la lettre d'appui du conseil au projet de restauration de la tourbière boisée, porté par Agiro, et indique qu'elle l'a transmise le 7 octobre 2021 à Mme Deslongchamps. L'essentiel de notre collaboration sera de faciliter le recrutement des bénévoles pour le nettoyage des lieux au printemps-été prochain. Une personne de l'organisme Agiro communiquera avec le conseil lorsque ce projet se mettra en place.

4.2 Suivi du sondage d'Accès transports viables (fin 15 octobre)

Mme Lyse Pelletier informe le conseil que le sondage d'Accès transports viables sur son site Web se terminait le 15 octobre dernier. Selon Dominique Gagnon de l'organisme, 294 répondants ont complété le sondage et qu'ils en sont à l'étape de l'analyse des résultats. L'organisme tiendra aussi une première marche de repérage en matière de sécurité et de mobilité, le 17 novembre prochain à l'école Roger-Comtois. L'organisme nous informera de la date de la prochaine marche de repérage qui devrait se tenir sur la rue Racine. Mme Pauline Rochette aimerait recevoir les résultats des analyses de l'organisme lorsqu'elles seront terminées. Mme Lyse Pelletier indique que les résultats, une fois publiés par l'organisme, seront transmis à tous.

4.3 Revitalisation de la rue Racine (courriel de M. Alfred Martel)

M. Alfred Martel a fait un rappel, par courriel, au conseil pour la revitalisation de la rue Racine. Mme Lyse Pelletier fait la lecture de son courriel et de la réponse qu'elle lui a faite. Mme Pauline Rochette souligne qu'elle a plusieurs fois communiqué avec M. Alfred Martel à la suite de sa présence lors de l'assemblée régulière du conseil en mars 2021, contrairement à ce qu'il semble insinuer dans son courriel.

Elle suggère également qu'il serait intéressant qu'un comité élargi soit constitué pour démarrer un projet, réunissant les intervenants concernés et les personnes intéressées par la revitalisation de la rue Racine. Elle indique que des personnes se sont déjà montrées intéressées par ce projet dans le passé.

La discussion porte ensuite sur l'intérêt et la capacité du conseil de quartier de constituer un comité élargi, et par conséquent, de porter la responsabilité du projet de revitalisation de la rue Racine. Mme Nancy Beaupré souligne que ce n'est pas le mandat ni la responsabilité du conseil à créer un tel comité. Pour elle, ce comité doit être dissocié du conseil de quartier, mais ce dernier pourrait y participer. M. Jean-Sébastien Mathon indique également que ce n'est pas au conseil à chapeauter un tel projet; le conseil peut appuyer un tel projet, y contribuer et participer, mais son rôle s'arrête là. Mme Linda Duchaine indique que, en effet, c'est plus l'affaire d'un comité de citoyens et de gens d'affaires et que le conseil pourrait appuyer le projet et y participer.

À une question posée par Mme Linda Duchaine, M. Jean-Sébastien Mathon va faire une recherche pour voir quelles sont les subventions municipales accordées pour réaliser un projet de revitalisation d'une rue commerciale. Il va aussi s'informer pour voir comment créer une SDC (Société de développement commercial) ou une association de gens d'affaires.

Mme Nancy Beaupré, en tant que commerçante, fait l'historique de la SDC qui existait à l'époque à Loretteville et des activités qui se sont déroulées sous sa gouverne, notamment la « Mascarade de l'Halloween ». Selon elle, ce projet serait plus viable, si on pouvait intéresser les nouveaux commerçants de la rue Racine. Elle signale également que l'installation de petits commerces de proximité serait importante. M. Francis Bouchard suggère d'attendre les résultats des élections et voir l'intérêt des nouveaux élus à revitaliser la rue Racine, à y mettre les énergies et les budgets en conséquence. M. Jean-Sébastien Mathon pourrait s'informer auprès de M. Bussièrès, ancien conseiller municipal, sur la réalisation d'un projet de cette envergure et la création d'une SDC ou d'une association de gens d'affaires.

Pour conclure les discussions, les membres du conseil sont d'accord pour dire qu'avec l'envergure du travail à faire pour réaliser un tel projet, le conseil de quartier ne peut assumer seul la gestion d'un tel projet. Mme Lyse Pelletier

indique alors qu'elle va communiquer avec M. Alfred Martel pour lui exprimer l'intérêt du conseil de quartier mais aussi son rôle en tant que conseil de quartier et ses contraintes pour mettre en place un comité élargi et gérer le projet.

M. Jean-Sébastien Mathon suggère que l'on pourrait discuter de ce sujet lors de l'AGA pour essayer de recruter des personnes intéressées à participer à ce projet. On pourrait également faire une recommandation à la Ville pour mettre en contact M. Alfred Martel avec une personne de la Ville de Québec pour l'informer des différentes étapes à effectuer pour mettre en place et réaliser ce type de projet. M. Jean-Sébastien Mathon va s'informer sur cette possibilité et nous revenir avec l'information.

4.4 Rue Frédéric-Légaré

M. Jean-Sébastien Mathon signale qu'il a obtenu la réponse de la Ville de Québec concernant les analyses faites sur la vitesse des automobilistes sur la rue Frédéric-Légaré. Les analyses concluent que la vitesse observée est conforme à la réglementation sur les limites de vitesse, surtout que celle-ci sera bientôt abaissée à 30 km/heure. Mme Lyse Pelletier indique qu'elle va transmettre la réponse de la Ville aux personnes qui ont transmis la pétition pour réduire la vitesse des automobilistes sur cette rue, une fois que M. Jean-Sébastien Mathon lui aura transmis la réponse de la Ville par courriel.

4.5 Rue du Golf

Aucun suivi à faire présentement sur la demande de la personne qui s'était adressée au conseil lors de l'assemblée régulière de septembre dernier. Selon Mme Pauline Rochette, le conseil lui avait conseillé de faire une pétition de résidents et que, par la suite, nous pourrions l'appuyer.

4.6 Construction sur la rue Louis-IX

Aucune suite à donner présentement sur le projet de construction sur la rue Louis-IX. M. Jean-Sébastien Mathon indique les prochaines étapes de consultation menées par la Ville. Le conseil sera consulté éventuellement lorsque ce projet reprendra. Mme Linda Duchaine demande quel est le principal problème concernant ce projet de construction. Mme Nancy Beaupré indique que l'enjeu citoyen principal est la sécurité routière en raison de la circulation automobile qui serait engendrée par une sortie principale sur la rue Racine et la proximité de l'école primaire L'Arc-en-ciel.

21-09-05 Période d'information du conseiller municipal

M. Raymond Dion indique que c'est sa dernière présence au conseil de quartier en tant que conseiller municipal du district Loretteville-Les Châtelers. Il remercie les

membres du conseil de quartier pour leur engagement. Il souligne l'importance de la présence des conseils de quartier dans la communauté. Il fait le tour des projets réalisés dans le quartier sous sa gouverne. Il indique notamment l'importance de mobiliser et sensibiliser la population du quartier à l'ensemble des projets entrepris dans le quartier, en particulier, la sécurité routière et la construction de nouveaux bâtiments. Pour lui, l'acceptation sociale est primordiale dans la réalisation de différents projets. Il souligne aussi les difficultés rencontrées pour réaliser certains projets et dit avoir toujours eu en tête le bien-être de la population du district de Loretteville.

Mme Linda Duchaine souligne que les avis sont partagés quant au besoin de revitaliser la rue Racine. Elle demande alors à M. Raymond Dion quelle est sa vision d'une revitalisation de la rue Racine. Il indique que les attentes doivent être réalistes. Pour lui, la revitalisation de la rue Racine doit passer, entre autres, par l'installation de commerces de base et de proximité, ainsi que par le maintien de l'activité humaine avec notamment l'installation d'institutions administratives et de services à la population. À cet égard, il indique que plusieurs aménagements ont déjà été effectués pour rendre la rue Racine plus conviviale. Il souligne aussi l'importance que la rue Racine conserve, dans sa configuration, des commerces ou des services au premier étage des bâtiments pour conserver et améliorer son caractère commercial et favoriser l'activité humaine. Il ajoute aussi qu'il faudrait compléter la rénovation des bâtiments dont l'apparence laisse à désirer. Pour lui, des efforts restent à faire sur ce plan alors que des programmes de restauration de façades notamment existent pour améliorer le cadre bâti de la rue Racine.

Chaque membre du conseil le remercie également pour son engagement et sa collaboration envers le conseil de quartier et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux projets.

21-09-06 Questions et commentaires du public

Aucune personne du public n'assiste à la présente assemblée régulière.

21-09-07 Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021

Aucune correction ou modification n'est à faire au procès-verbal. Sur une proposition de M. Francis Bouchard, appuyée par Linda Duchaine, le procès-verbal du 7 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

21-09-08 Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2021

Par une proposition de Mme Nancy Beaupré, appuyé par M. Francis Bouchard, le procès-verbal du 5 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

21-09-09 Fonctionnement du conseil

9.1 Suivi du budget

M. Francis Bouchard indique qu'il reste peu d'argent au budget de fonctionnement du conseil, soit 600 \$ jusqu'à janvier prochain.

9.2 Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire

Aucune rémunération n'est à donner pour les travaux.

9.3 Correspondance

Aucune correspondance, autre que celle transmise par M. Alfred Martel concernant la revitalisation de la rue Racine (voir point 4.3 du présent procès-verbal).

21-09-10 Varia

10.1 Soirée des bénévoles de la Ville de Québec

Mme Linda Duchaine nous informe que la soirée aura lieu le 29 novembre prochain.

10.2 Réponse du RTC à propos de leur présentation sur l'offre de service du transport en commun dans le quartier de Loretteville

Mme Lyse Pelletier lit la réponse du RTC comme quoi le RTC ne pouvait pas assister et faire de présentation à cette présente assemblée régulière.

10.3 Plan quinquennal d'investissement sports-loisirs (résolution de mars 2021)

M. Jean-Sébastien Mathon rappelle au conseil la résolution commune avec le quartier Les Châtelers en mars 2021 qui a été transmise au conseil d'arrondissement de la Haute-St-Charles concernant la réalisation des infrastructures de sports et loisirs. Il nous demande si nous voulons relancer la résolution et qu'il va aussi s'informer demain auprès du conseil de quartier Les Châtelers. Les membres du conseil conviennent de fermer cette demande mais quand même assurer un suivi et refaire une résolution pour faire avancer les projets inscrits dans ce plan quinquennal, le cas échéant.

10.4 Formation sur la nouvelle politique de participation publique

Mme Linda Duchaine nous informe de sa participation à la formation sur le rôle des conseils de quartier le 21 octobre dernier et fait un résumé de son contenu. Elle participera aussi à celle sur la nouvelle politique de participation publique le 11 novembre prochain.

21-09-11 Levée de l'assemblée

L'assemblée régulière se termine à 9:05.